

Nouveau coup de théâtre : la juge des ND88 se récusé !

Author : Rédaction RC

Categories : [L'affaire Notre Dame](#)

Date : 13 janvier 2010

Les **Rois Mages** semblent avoir fait un beau présent aux 88 militants pro-vie inculpés dans l'affaire du « **scandale de Notre Dame** » – on les nomme désormais les **ND88** –, pour avoir osé manifester pour la vie et contre la scandaleuse venue d'**Obama** au printemps dernier à la prestigieuse université ci-devant catholique de **Notre Dame** (Indiana).

LifeSiteNews annonce en effet dans une dépêche datée d'hier, et reçue ce matin, que le jour de la **Fête de l'Épiphanie**, le 6 janvier, la juge **Jenny Pitts Manier**, qui devait présider le tribunal devant lequel les **ND88** étaient appelés à comparaître, s'était récusée ! C'est un nouveau coup de théâtre survenant après le premier que je vous ai conté [ici](#) le 4 décembre dernier : un des avocats des inculpés, **Tom**

Dillon, avait en août dernier déposé une plainte en suspicion légitime contre **Jenny Pitts Manier**, puisque cette dame n'était autre que l'épouse d'**Edward Manier**, professeur à **Notre Dame** et... pro-avortement notoire. L'affaire de **ND88** va désormais être transmise au premier juge du tribunal civil du comté de Saint-Joseph, qui devra désigner un nouveau juge. Ne serait-il pas temps que les plaintes soient abandonnées contre les **ND88** ? Mais pour cela il faudrait que le P. **Jenkins**, le président de **Notre Dame**, le veuille. Or, il ne le veut pas... mais s'apprête à aller défiler, pour la première fois, à Washington ce 22 janvier lors de la **March for Life**... Au fou !